

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
WILAYA DE RELIZANE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
SERVICE MARCHE PUBLIC
N°...../D.E.P/2026
N°...../S.M.P/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

dont le NIF. N° (424024000048285)

- Conformément à l'article 46 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.
- Avis de Concours National d'architecture Restreint N° 67/2025 Au Journaux (El-DJOUUMHOURIA en langue Arabe en date du 04/12/2025) Et (OUEST TRIBUNE en langue Français en date du 07/12/2025) Concernant le projet :

**Projet : Etude et Suivi Pour la Réalisation d'une Ecole Primaire Type 2 Au Niveau du Site Pos N°05. 1160 LPL +LV+LS Commune de ZEMMOURA
Wilaya de RELIZANE (Cites d'habitats Intégrées -Programme 2026).**

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres financières en date du 18/01/2026 pour la direction des équipements publics -

N°	BUREAU D'ETUDE	Note Globale	Montant d'étude et Suivi (Proposé)	Montant d'étude et Suivi (Après Correction)	Délai D'étude	Délai de Suivi	OBS
01	GROUPEMENT ALI YOUSEF +BENABID MOHAMED Gérant : ALI YOUSEF NIF: 18948120012212604800	67.67 Pts	13.230.000.00 DA	13.230.000.00 DA	03 Mois	06 Mois	Mieux disant

NB : le service contractant est tenu d'inviter tout soumissionnaire intéressé de se rapprocher à nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution Provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.
Le soumissionnaire peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des Marchés publics dans un délai de dix (10) jours, à compter de la publication du présent avis 02dans le BOMOP et les quotidiens nationaux et Presse Electronique Conformément aux dispositions de l'articles 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.